

Le nombre de décès augmente de 20 % dans la région entre le 1er mars et le 6 avril

Communiqué de presse Insee Hauts-de-France

Entre le 1er mars et le 6 avril 2020, la région Hauts-de-France compte 6 870 décès, soit près de 20 % de plus qu'en 2019, à la même période. Très tôt impacté par l'épidémie, l'Oise est le département qui enregistre la plus forte progression avec une augmentation des décès de + 50 %. Les deux autres départements de la Picardie, à savoir l'Aisne et la Somme, sont eux aussi touchés. Comme un peu partout en France, les hommes et les personnes âgées sont les plus impactés. Les décès ont principalement eu lieu en milieu hospitalier et au sein des maisons de retraite.

Exceptionnellement, pendant la pandémie du covid-19, l'Insee diffuse le nombre de décès par jour et par département. Chaque vendredi, l'Insee met ainsi à disposition du grand public ces données complétées d'une analyse nationale. Les dernières données disponibles permettent (diffusées le 17 avril) de faire un état des lieux du nombre de décès pour la période allant du 1er mars au 6 avril (<https://www.insee.fr/fr/information/4470857>) .

En complément, **la Direction Régionale des Hauts-de-France de l'Insee a souhaité apporter un éclairage particulier sur la situation régionale** pour la même période. Cette note sera actualisée chaque semaine.

- **5ème plus forte progression des décès au niveau national**

Entre le 1er mars et le 6 avril 2020, le nombre de décès atteint 6 870 dans les Hauts-de-France, soit une progression de 19,9 % par rapport à la même période de l'année 2019. Cela représente 1 140 décès supplémentaires dans la région. Si on compare les décès de l'année 2020 à la moyenne des 5 dernières années, la progression des décès est cependant légèrement atténuée avec une augmentation de + 15 %.

Au niveau national, le nombre de décès augmente au même rythme (+19,7 %). Ce sont les régions Île-de-France et Grand-Est les plus fortement impactées, avec respectivement + 71,8 % et + 54,6 % sur la même période. La région Hauts-de-France se place en 5e position derrière Mayotte (+ 30,1 %) et ex-æquo avec Bourgogne-Franche-Comté (+ 19,9 %).

- **Une hausse portée par les départements picards**

Au sein de la région, c'est en Picardie que la progression des décès est la plus marquée. **L'Oise est ainsi le département où l'augmentation au cours de la période est la plus forte** : 975 décès y ont été enregistrés contre 635 en 2019, soit une progression de + 53,5 %.

Au niveau national, parmi les départements les plus impactés, on observe un « recul » du département de l'Oise qui passe de la 5ème à la 12ème place entre la première semaine du mois de mars et celle d'avril. Pour rappel, c'est dans ce département que sont apparus en France les premiers cas de Covid-19. Depuis la fin du mois de mars et le début du mois d'avril, certains départements franciliens connaissent une forte progression des décès, d'où ce recul relatif de l'Oise au niveau national.

Le nombre de décès progresse également dans le département de l'Aisne, avec une augmentation de + 38,2 %. L'Aisne se situe ainsi en 16ème position nationale. Le département de la Somme subit aussi une hausse des décès supérieure à la moyenne régionale, avec une progression de + 26,1 %.

La progression des décès, sur cette même période, est par contre inférieure à la moyenne régionale (et nationale) dans le département du Nord, le nombre de décès passant de 2 380 à 2 745 soit + 15,4 %, et dans le Pas-de-Calais, le nombre de décès étant en très légère progression avec une augmentation de + 3,2 %.

Nombre de décès dans les Hauts-de-France par département

	Ensemble des décès (1) : cumul des décès du 1er mars au 06 avril			
	2020	2019	Evolution entre 2019 Et 2020 (en %)	Rang national En termes d'évolution
Aisne	792	573	38,2%	16
Nord	2 744	2 377	15,4%	33
Oise	975	635	53,5%	12
Pas-de-Calais	1 552	1 504	3,2%	65
Somme	808	641	26,1%	23
Hauts-de-France	6 871	5 730	19,9%	5
France entière	76 246	63 686	19,7%	

Source : Insee à partir des données d'état civil 2020 et 2019

(1) Ensemble des décès, transmis par voie dématérialisée ou par voie papier par les mairies aux directions régionales de l'Insee (avec un délai maximal de transmission de 8 jours, auquel il faut rajouter un délai de saisie)

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 06 60 51 86 50  communication-hdf@insee.fr

- **Les hommes davantage touchés**

Dans les Hauts-de-France, entre le 1er mars et le 6 avril 2020, le nombre de décès chez les hommes évolue plus nettement que chez les femmes. La progression des décès est de + 22,2 % chez les hommes, contre + 17,7 % chez les femmes, ce que l'on observe également au niveau national (+ 21,0 % chez les hommes, contre + 16,5 % chez les femmes).

Cette caractéristique s'observe plus nettement dans les deux départements de la région les plus touchés par l'épidémie, à savoir l'Oise et l'Aisne. Dans l'Oise, la progression des décès chez les hommes est forte : + 67,5 % contre + 40,6 % chez les femmes entre 2019 et 2020. Cette progression est également importante, mais moins marquée, dans l'Aisne : + 47,2 % contre + 29,6 % chez les femmes. Le département du Nord est le seul de la région où la hausse des décès est plus importante chez les femmes.

- **Les hôpitaux et les maisons de retraite très impactés**

Parmi les 6 870 décès enregistrés au cours de la période dans la région, 3 940 ont eu lieu dans un hôpital ou une clinique, soit 57,3 % des décès. On compte 1 720 décès survenus au domicile, soit un quart des décès enregistrés. Les décès en établissement pour personnes âgées représentent 8,5 % des décès. Au niveau national, la moitié des décès ont eu lieu dans les hôpitaux (51,6 %), 23,4 % au domicile et 14,1 % dans les établissements pour personnes âgées.

Ce sont les décès survenus au sein des maisons de retraite qui subissent les plus fortes augmentations, tant au niveau régional (+ 35,1 %) qu'au niveau national (+ 34,1 %). Dans les hôpitaux, la progression des décès est plus forte dans la région (+ 22,6 %) qu'en France (+ 15,8 %).

Au niveau national, la région des Hauts-de-France se place en troisième position concernant l'excès de mortalité dans les établissements pour personnes âgées, mais loin derrière les régions Île-de-France (+ 172 %) et Grand Est (+83 %).

À l'échelle départementale, le nombre de décès dans les hôpitaux est en hausse dans les trois départements de Picardie, à savoir l'Oise (+ 66,1 %), l'Aisne (+ 56,3 %) et la Somme (+ 40,3 %). Pour les décès dans les établissements pour personnes âgées, le nombre de décès progresse nettement dans les départements de l'Aisne (+ 67,3 %) et de l'Oise (+ 52,1 %). Le département du Pas-de-Calais, moins impacté par la hausse des décès, connaît en revanche une très forte progression des décès : + 29,7 %.

- **Les 65 ans ou plus les plus impactés**

Parmi les 6 870 décès enregistrés entre le 1er mars et le 6 avril 2020 dans la région, les personnes âgées de 85 ans ou plus représentent la proportion la plus forte avec 45,2 % du total des décès. Les personnes de moins de 65 ans représentent 14,7 % des décès.

En termes d'évolution entre les années 2019 et 2020 sur la période étudiée, **ce sont les personnes âgées de 65 ans ou plus qui connaissent les plus fortes évolutions**, avec des hausses proches pour les tranches d'âge étudiées. Le nombre de décès entre 65 et 74 ans augmente ainsi de + 22,9 %, entre 75 et 84 ans de + 26,6 % et pour les 85 ans ou plus de + 24,1 %. Cette tendance est la même au niveau national.

Au niveau départemental, les hausses les plus marquées se concentrent en Picardie quelle que soit la tranche d'âge. Les personnes âgées de 65 à 74 ans sont ainsi très impactées dans les départements de l'Oise (+ 82,8 %) et de l'Aisne (+ 42,0 %). Le nombre de décès chez les personnes âgées de 85 ans ou plus est en forte hausse dans les départements de l'Aisne (+ 49,6 %) et de l'Oise (+ 61,1 %). Dans le département de la Somme, le nombre de décès est en très forte hausse pour les personnes âgées de 75 à 84 ans (+ 55,7 %).

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :



06 60 51 86 50



communication-hdf@insee.fr

Éléments méthodologiques

L'Insee gère le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) conformément au décret n° 82-103 du 22 janvier 1982. D'après ce décret, les communes doivent transmettre à l'Insee les informations dès qu'un acte d'état civil est dressé sur le territoire français.

L'Insee a décidé de diffuser temporairement à un rythme hebdomadaire, le nombre de décès enregistrés dans chaque département, afin de contribuer en toute transparence à la mise à disposition de données pendant la pandémie de Covid-19. **Ces données couvrent toutes les causes de décès et sont donc largement supérieures aux décès liés à la pandémie.**

Les mairies ont un délai légal de transmission de ces informations à l'Insee **d'une semaine au maximum**. Lorsque la transmission se fait sous forme papier, il faut ajouter un délai supplémentaire d'envoi par courrier postal et de saisie par les services de l'Insee.

Les séries de décès quotidiens publiées par l'Insee pour chaque département dénombrent les décès selon leurs dates de survenue. **Ces décès sont comptabilisés dans le département où a eu lieu l'évènement et non dans le département de résidence de la personne.** Les décès transmis par voie dématérialisée sont mis à disposition jusqu'au jour J-7. Le nombre de décès total par département est disponible jusqu'au jour J-11 car l'intégration des décès transmis par papier est plus longue.

Il est important de noter que ces données sont très provisoires et seront révisées à chaque nouvelle publication. Pour autant, l'Insee fait le choix de les mettre à disposition de tous, car elles peuvent permettre de déceler précocement des changements de tendance. Les données les plus récentes sont incomplètes, car les communes ont une semaine pour transmettre les données et le délai de transmission varie en fonction du jour de la semaine. .

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :



06 60 51 86 50



communication-hdf@insee.fr